



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances

Office du personnel de l'Etat

Service des ressources humaines

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

4.7.1983

Date de révision

1.10.2008

Date de mise en application

1.9.1983

1. Dénomination de la fonction

**Inspecteur des produits chimiques-
inspectrice des produits chimiques**

Code fonction

5.06.017

2. But de la fonction

Contrôler l'application correcte des dispositions légales concernant les produits chimiques présentant un danger pour l'homme, l'animal et l'environnement, notamment par le contrôle du marché et l'inspection de tout lieu où se déroulent des activités en lien avec lesdits produits (utilisation, vente, fabrication, etc.).

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- réaliser des inspections sur le terrain (entreprises, commerces, établissements publics);
- contrôler les conditions de stockage des produits chimiques;
- expertiser la conformité des produits au niveau de l'étiquetage, de l'emballage et de la classification;
- vérifier les informations contenues dans la fiche de données de sécurité;
- identifier les infractions aux dispositions légales;
- évaluer les dangers potentiels et en apprécier la gravité;
- veiller, si nécessaire, à la mise en place de mesures d'urgence;
- conseiller et informer dans le domaine considéré (entreprises, public, etc.);
- s'assurer que l'information sur le danger des produits est transmise aux utilisateurs;
- effectuer des prélèvements d'échantillons;
- participer à des groupes de travail, séminaires, etc.;
- effectuer des tâches administratives (rédaction de rapports, instruction de requêtes etc.);
- exécuter toute activité, en lien avec la fonction, selon les besoins du service ou du secteur.

4. Exigences de la fonction

Formation de niveau HES, complétée par une formation de chargé-e de sécurité (MSST ou analogue).

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	B	H	B	H	Cl. max. 16
Points	43	6	42	8	50	Total 149